

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PERIGNAT-ES-ALLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Virgil DA SILVA, Maire.

Date de convocation : Vendredi 04 septembre 2026

Nombre de Conseillers :

- | | |
|--------------------|----------------|
| - En exercice : 19 | - Votants : 18 |
| - Présents : 15 | - Absents : 4 |
| - Représentés : 3 | |

Présents : Virgil DA SILVA ; Raphaël AMENTA ; Julie BERTRAND ; Didier JAMBOU ; Fanny OLLIER ; Michel CREPEL ; Kevin GAUTREAU ; Rodolphe BARBRY ; Marie-Angèle RAMOS ; Sylvie DAMIANI ; Christine JACQUES ; Frédérique LACOT-GENET ; Franck TOURRET ; Stéphanie DELASPRE ; Frank JAMES.

Absents : Christelle PACHECO ; Didier GOURMELEN ; Marie-Thérèse FAILLU ; Yannick FAURE.

Procurations : Christelle PACHECO à Michel CREPEL ; Didier GOURMELEN à Virgil DA SILVA ; Marie-Thérèse FAILLU à Marie-Angèle RAMOS.

Franck TOURRET a été nommé secrétaire de séance.

2026/80

OBJET : DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » - VACANCES DE LA TOUSSAINT 2026

Monsieur le Maire propose de reconduire le dispositif « Argent de poche » lors de la première semaine des vacances de la Toussaint 2026.

Dans ce cadre, des chantiers seront proposés aux jeunes de la commune âgés de 14 à 17 ans et leur contribution à la réalisation de ces chantiers sera indemnisée à hauteur de 15 € sur la base d'une mission de 3 heures.

Lors des deux précédents dispositifs mis en place pendant les vacances d'avril 2025 et de février 2026, les chantiers suivants avaient été réalisés :

- Création d'un plan projet d'aménagement d'un espace public
- Entretien et aménagement de l'espace maraichage de l'écopôle
- Réalisation de panneaux de signalétique sur le site de l'écopôle
- Entretien de la salle de sports
- Restauration de mobilier
- Entretien à l'écopôle

Les chantiers à venir vont faire l'objet d'une réflexion et ne sont pas encore fixés en totalité.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette indemnité de 15 € pour 3 heures de chantier aux jeunes ayant participé.

Le Conseil Municipal,

- Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux versements des indemnités telles que présentées ci-dessus,
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Pérignat-ès-Allier, le jour, mois, an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme

Le Maire



Virgil DA SILVA

Le secrétaire de séance



Franck TOURRET

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours contre la Présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département du Puy-de-Dôme,
- date de sa publication et/ou de sa notification,

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.